



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 16 juillet 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 26 °C)	Vent :	9 km/h (Sud-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 90/98
Total des paris mutuels	\$444,706			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Stewart, Dave (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- 2 Divisions de l'**Ontario Sires Stakes Gold** et **Grassroots** – Pouliches trotteuses de 3 ans.
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (météo) du cheval, "NC ROCKABYE", de la Course 1.
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (transport) des chevaux, "LATE NIGHT DEALER", de la Course 1, et "ARTSFIRE", de la Course 4.

Courses :

- Chris Christoforou et Jimmy Gagnon ont été autorisés à se retirer chacun des deux courses.
- Ryan Guy a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Le #4, "RED DIRT LOVENLIFE", (Jeff Egan), a subi un bris d'équipement (protège genoux) au poteau de ½ mille.
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Le conducteur du #3, "ENOLA", (Tyler Borth), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
4. Le cheval, "TWIN B PLAYER", a été retiré à la dernière minute (boiterie) par le vétérinaire de la CAJO, Dr M. Rocheleau.
Il y a eu un remboursement totalisant \$ 2,164.
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. **Enquête** sur la performance du #1, "MATCH MEIF YOU CAN", (Trevor Henry), arrivé en 3^e position, au sujet d'une possible sortie de course avant le poteau de ¼ de mille.
Le #1 a heurté deux pylônes consécutifs, est passé à l'intérieur du suivant et en a heurté le quatrième.
Aucun avantage n'en a été obtenu.
Aucune infraction aux règles sur la rampe intérieure n'a été commise.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/5bHXPWtP22E>

Examen du bris d'allure survenu au #5, "SHINY NEW PENNY", (James Macdonald), avant le poteau de ¼ de mille.
Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué une obstruction au #7, "NORTHERN CHARLOTTE", (Bob McClure).
Aucun placement n'est requis comme le #7 a remporté la course.
Rien d'autre à signaler.
7. Rien à signaler.

8. **Enquête** au sujet du cheval vainqueur de la course, le #5, "RIGHTEOUS RESOLVE", (James Macdonald), en ce qui concerne le défaut d'avoir cédé la voie de dépassement au #1, "CLIMB THE POLE", (Jody Jamieson).

McDonald a déclaré avoir été bien devant le #1 et ne pas l'avoir gêné.

Après l'examen de la vidéo de la course, on a conclu que le #5 n'avait pas maintenu une trajectoire droite dans le dernier droit, qu'il était entré dans la voie de dépassement et qu'il avait ainsi enfreint la règle 22.05.02.2 (ii) de la CAJO (maintenir une direction droite et permettre aux chevaux arrière d'accéder pleinement à la voie de dépassement) en provoquant une obstruction et en refusant l'accès à la voie de dépassement au #1.

Le #5 a terminé la course en 1^{re} position et a été placé à la 2^e position.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/ZTT0WEGA5cY>

Examen du départ pour le #4, "SWEET DETERMINATION", (Louis-Philippe Roy), qui a fait un bris d'allure avant le départ.

Il n'a pas eu de l'équipement brisé.

Il s'était rendu au-delà du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

M. Macdonald a enfreint les règles de la CAJO 22.05.02.2 (ii) et 18.08.02 (pour avoir quitté la course).

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2264311

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

11. **Enquête** au sujet du #1, "STONEBRIDGE HERMES", (Jacques Beaudoin), arrivé en 4^e position et dépassé par le #7, "THRILLING TIMES", (Pascal Berube), pour une possible infraction à la règle de la rampe intérieure.

Après l'examen de la vidéo de la course, il a été déterminé que le #1 avait enfreint les règles de la CAJO 22.05.02.2 (iii) (les chevaux utilisant la voie de dépassement doivent être complètement dégagés des pylônes) et 18.08.02 (quitter la course) et avait obtenu un avantage injuste en agissant de la sorte.

Le #1, arrivé en 4^e position, a été placé en 5^e position.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/lhdK-6njCLE>

M. Beaudoin sera présent lors de l'examen au sujet des règles de la CAJO
22.05.02.2(iii) et 18.08.02.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune